

MEMBRES DU COMITÉ DE CONCERTATION DES UTILISATEURS DU REGISTRE NATIONAL

ARRÊTÉ ROYAL DU 11 NOVEMBRE 2016 INSTITUANT UN COMITÉ DE CONCERTATION DES
UTILISATEURS DU REGISTRE NATIONAL

Catégories	Référence Arrêté Royal	Instances
AUTORITÉS FÉDÉRALES	Art.7 §1	Direction générale Identité et Affaires citoyennes (SPF Intérieur)
	Art.7 §2	Banque-carrefour de la Sécurité sociale
		Banque carrefour des Entreprises
	Art.7 §5	Autorité de protection des données
	Art.8	Office des Etrangers (SPF Intérieur)
		BOSA Digital Technology
		SPF Economie
VILLES ET COMMUNES	Art.7 §4	Vereniging van Vlaamse Steden en Gemeenten
		3 communes de Flandre
		Brulocalis
		3 communes de Bruxelles-Capitale
		Union des Villes et Communes de Wallonie
		3 communes de Wallonie
INTÉGRATEURS DE SERVICES DES RÉGIONS ET COMMUNAUTÉS	Art.7 §1	Banque Carrefour d'Echange de Données
		Agentschap Informatie Vlaanderen
		Centre d'Informatique pour la Région Bruxelloise
UTILISATEURS AVEC EN MOYENNE PLUS DE 1.000.000 DE TRANSACTIONS AU RN PAR AN	Art.7 §2	Police fédérale
		SPF Mobilité
		SPF Justice
		SPF Affaires étrangères
		Fédération royale du notariat belge
		Chambre nationale des huissiers de justice
		Banque nationale
		Identifin
INSTANCES QUI REÇOIVENT DES COMMUNICATIONS JOURNALIÈRES DES MUTATIONS DU RN	Art.7 §3	SPF Finances
		SPF Santé publique (BCSS)
		Limburg.net
		Vlaamse Belastingdienst